

SESSION ORDINAIRE / Des sentiments mitigés de prudence et d'optimisme entre un virus H5N1 toujours très présent dans l'environnement et une stratégie de vaccination qui se construit.

Arrêt sur image... l'influenza aviaire dans notre département, un avant et un après ?

Vendredi 10 mars, le ton est donné dès le démarrage de la dernière session de la Chambre d'agriculture lorsque le Président Bernard Malabirade introduit la journée.

Après le passage en revue des comptes, le sujet de l'influenza aviaire s'est imposé dans les temps d'échanges, largement consacrés au décryptage de la crise précédente et au regard vers demain avec le déploiement de la vaccination.

Les professionnels de la filière, Sylvie Robin, Francis Villemur, et Benjamin Constant introduisent les débats. Ils mettent en avant les préjudices subis par les éleveurs en zone indemne, les difficultés à remplir les bâtiments, les problématiques de main d'œuvre, le Plan Adour mis en œuvre cet hiver, la saison des marchés au gras sans oublier les contraintes qui pèsent sur les élevages en plein air. S'en suivent diverses interventions pour préciser cette situation.

S. Guiguet et J. Barthes pour l'administration sur le volet in-

demnisation et gestion des foyers, Marie Laborde du CIFOG sur le Plan Adour, Jonathan Lalandelle et Delphin Guillaumay sur les objectifs de l'interprofession Airvol.

L'intervention de François Landais, vétérinaire à Biopôle, sur la vaccination a bien sûr retenu toute l'attention des élus (voir p. 2 et 3).

Le plan s'est appuyé sur l'expérience acquise après 4 années de crise et il est le fruit d'un travail partenarial et collectif associant les filières et les Chambres d'agriculture.

La vaccination est un complément de la biosécurité, pas un substitut. Les volailles vaccinées peuvent être bien moins contagieuses que celles non vaccinées. Contrairement à la biosécurité la vaccination n'empêchera pas les introductions virales, mais couplée à la biosécurité, elle limite le risque de diffusion. Que peut-on attendre de la vaccination ? Pour les filières avicoles : limiter l'intensité des épizooties et une gestion plus efficace des foyers et éviter une saturation des moyens d'équarrissage.



Le président Malabirade introduit la session.

Maîtriser le risque de Spillover (effet de débordement) entre secteur commercial et avifaune, espérer assainir progressivement l'avifaune sédentaire.

Deux laboratoires ont proposé des solutions vaccinales. Nous sommes sur un niveau d'efficacité très bon avec 2 injections et un coût estimé à

350 millions d'euros, inférieur à celui du premier épisode influenza aviaire.

La stratégie vaccinale doit se mettre en place pour le mois de septembre. Le sujet est complexe avec des contraintes mais des espoirs qui doivent nous aider à surmonter les contraintes et Bernard Malabirade prévient

« nous n'en sommes pas sortis ! » mais nous devons en passer par là. Un débat s'instaure avec la salle.

La session s'est poursuivie avec l'intervention du président Bernard Malabirade sur la thématique de l'eau, sujet préoccupant dès maintenant avec la faiblesse de l'enneigement.

Un Plan Adour sanitaire positivement

Présentée par Stéphane Guiguet, Directeur Départemental de l'Emploi, du Travail, des Solidarités et de la Protection de Populations (DDETS-PP), la situation sanitaire dans le Gers est satisfaisante à date avec treize foyers malgré une présence importante du virus dans l'environnement, comme le confirme les 321 foyers constatés en faune sauvage au niveau national et le dernier cas observé à Boé (47).

La plus grande vigilance reste de mise sur la circulation des animaux, des véhicules, du matériel, et des personnes, sur l'ensemble de la région.

En complément de toutes les mesures déjà prises, comme la mise à l'abri des volailles, le plan Adour avec son objectif

de réduction de la densité des lots de palmipèdes et de galliformes dans les communes les plus peuplées a porté ses fruits, comme l'a expliqué Marie Laborde, ingénieure au Comité Interprofessionnel des Palmipèdes à Foie Gras (CIFOG).

Très concrètement en prenant la référence du 5 janvier entre 2020 et 2023 ce sont 56% de lots de canards prêt à engraisser (PAE) et 78 % en nombre de têtes qui n'ont pas été mis en place à cette date, soient près de 680 000 têtes. La filière des galliformes a contribué au Plan à hauteur de 180 000 têtes non produites. Les prévisions de remises en place dans cette zone viennent conforter la prudence nécessaire en cette période de l'année puisque les capacités de

production à la mi-mars ne seront utilisées qu'à 70 %.

Si sur le plan sanitaire le bilan est positif, sur le plan financier les négociations sont toujours en cours pour l'indemnisation des pertes de production des éleveurs qui se sont engagés dans ce programme pour la protection de l'ensemble de la filière avicole du Sud-Ouest.

Des enjeux à défendre

Cette négociation vient s'ajouter aux autres sur les pertes de production de la crise 2021/2022 et sur celles à venir pour 2023.

Julien Barthes pour la Direction Départementale des Territoires (DDT) annonçait un montant global de 12,5 millions d'euros versés à date pour la crise 2021/2022. Ce

montant ne comprend pas l'indemnisation de 3ième niveau (I3) en cours d'étude pour dédommager le remplissage partiel des bâtiments à cause du manque de canetons.

Se pose également la question des dispositifs qui pourraient être activés pour indemniser les pertes subies par les producteurs en zones indemnes, notamment en 2023 car ils seront plus nombreux que l'année précédente.

En effet les perspectives montrent que le déficit en canetons devrait perdurer jusqu'en septembre 2023 avec un déficit de 35 % par rapport au besoin du marché.

Cette crise hors normes nécessite également des mesures d'accompagnement fortes dans le domaine de l'activité

partielle où les taux de prises en charge doivent être relevés. Sur ce point le dispositif de longue durée n'est plus actif et toute demande déposée, même avec le dispositif classique, est invalidée à date.

Il est urgent de trouver des solutions dans ce domaine car sans dispositif adapté et mobilisable très rapidement les emplois de nombreux salariés des secteurs agricoles, artisanaux et industriels sont menacés.

Enfin dans le domaine de la vaccination présenté lors de la Session par le Docteur François Landais, la Profession demande que l'intégralité des frais supportés par les éleveurs et les charges de surveillance des lots vaccinés soient pris en charge par l'État.